



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rapport de présentation

1.1 Diagnostic – Equipements et armature territoriale

**Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en conseil communautaire
en date du 24 février 2026**

Sommaire

1. L'offre d'équipements du territoire.....	3
1.1. L'offre d'équipements scolaires	3
1.2. L'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs	5
1.3. L'offre en équipement touristique	6
1.4. L'offre en équipements et services liés à la santé	7
2. Structuration territoriale des Gorges de l'Ardèche.....	9
2.1. Territoire et aire urbaine	9
2.2. Armature territoriale du SCoT	10
3. L'armature territoriale des Gorges de l'Ardèche	11
3.1. La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee.....	11
3.2. La notion d'armature urbaine.....	15
3.3. Un indicateur schématisant la répartition de l'offre de services	16
3.4. Les espaces de proximité	20

1. L'offre d'équipements du territoire

1.1. L'offre d'équipements scolaires

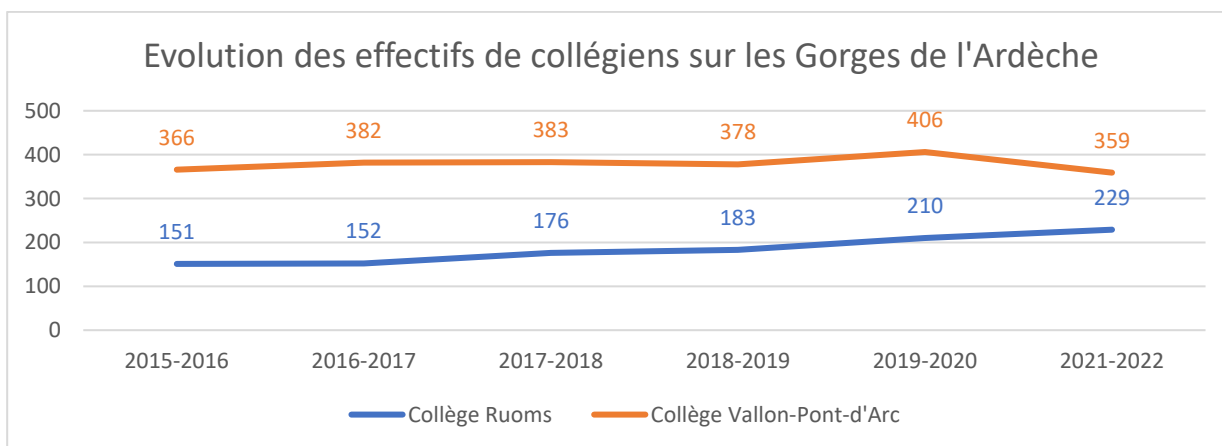
La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche compte en 2021 près de 19 établissements dédiés à l'enseignement. Compte tenu de la taille du territoire et des 15 367 habitants que compte le territoire, il est possible de compter plusieurs écoles et collèges sur le territoire, ce qui permet de répondre au besoin des plus jeunes habitants du territoire (entre 0 et 29 ans) représentant environ 25,8 % du territoire.

Concernant les écoles, le territoire compte 14 écoles maternelles et élémentaires. De plus, le territoire propose 1 école élémentaire en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé.

Certaines communes comme Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms (pour l'école publique) connaissent des difficultés d'une année sur l'autre sur les ouvertures et fermetures des classes. En effet l'école élémentaire Jean Moulin de Ruoms a perdu 20 de ses 131 élèves entre la rentrée 2014 – 2015 et la rentrée 2021 – 2022. De même l'école élémentaire publique de Vallon-Pont-d'Arc observe une baisse de 35 élèves entre 2014 – 2015 et la rentrée 2021 – 2022. Par ailleurs, certaines communes possèdent des écoles en plein développement et observent des ouvertures de classes. L'école primaire privée Saint-Joseph de Ruoms compte 41 élèves supplémentaires depuis la rentrée 2014 – 2015.

Concernant le secteur secondaire, on dénombre 2 collèges sur le territoire. L'un sur Ruoms, et l'autre sur Vallon-Pont-d'Arc, les deux communes structurantes du territoire. Le collège privé Saint-Joseph de Ruoms compte 229 élèves, dont 69 élèves en classe de 6^{ème}, 57 de 5^{ème}, 60 élèves de 4^{ème} et 43 élèves en 3^{ème}. Les effectifs du collège suivent une forte augmentation depuis la rentrée 2015 – 2016 où le nombre de collégiens était de 151 contre 229 collégiens à la rentrée 2021 – 2022.

Le collège public Henri Ageron de Vallon-Pont-d'Arc compte 359 élèves dont 86 élèves en classe de 6^{ème}, 78 en 5^{ème}, 115 en 4^{ème} et 80 en 3^{ème}. Les effectifs du collège se maintiennent depuis la rentrée 2015 – 2016 avec une légère augmentation de 2016 à 2018.



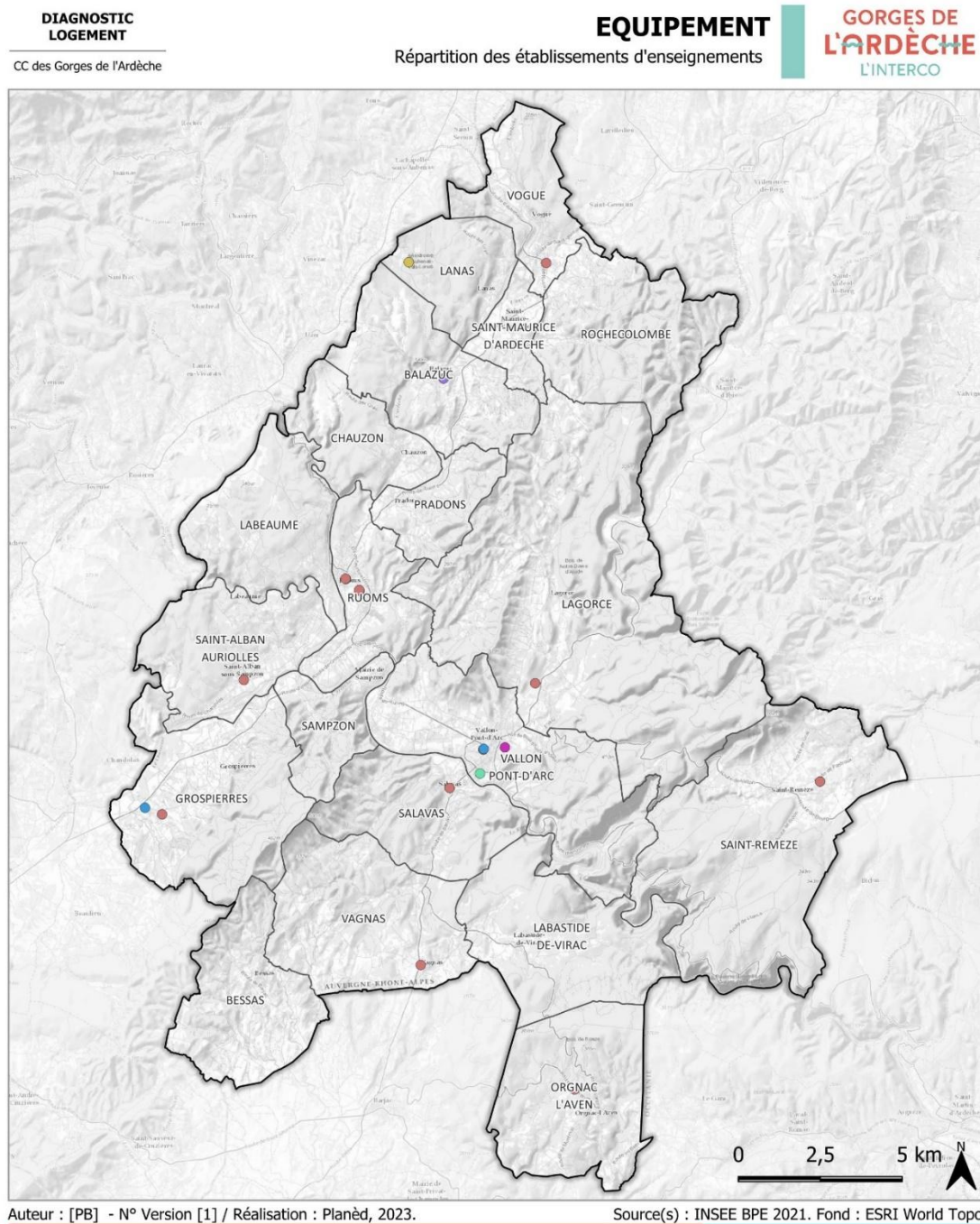
Le territoire ne possède pas de lycée. Les lycées les plus proches se situent à Aubenas. Par ailleurs, le territoire possède un centre de formation d'apprentis hors agriculture (CFA André Fargier). Ce centre propose des CAP Boucherie, Mécanique, Commercialisation, et services HCR, coiffure, boulangerie, réparation des carrosseries, Équipier polyvalent du commerce (vente), pâtisserie, cuisine, ainsi qu'une BP cuisine, art de la cuisine, coiffure, boucher, boulanger, Métiers du commerce et de la vente, et un MC Pâtissier. Le territoire compte également l'un des 3 CREPS (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive) de la région à Vallon-Pont-d'Arc.

L'avenir des équipements scolaires de proximité est un enjeu majeur pour les communes, notamment dans le cas d'augmentation ou de baisse de population qui peut faire varier les effectifs scolaires.

L'avenir des équipements scolaires est notamment lié aux choix d'aménagement réalisés par les communes. La production de maison individuelle, en accession à la propriété, a tendance à ancrer les ménages sur le territoire et ne permet pas le turn-over espéré de la population pour le maintien des effectifs scolaires.

Proposition d'enjeux :

- Favoriser le parcours résidentiel et le turn-over des populations pour maintenir les équipements scolaires sur les communes qui en possèdent.



Éléments de repère :

- Périimètre du PLUi
- Limite communale

Equipements scolaires

- CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HORS AGRICULTURE
- COLLÈGE
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DISPERSÉ
- ÉCOLE MATERNELLE
- FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT

1.2. L'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs

Les activités sportives, culturelles et de loisirs, occupent une place importante sur le territoire de la CC des Gorges de l'Ardèche. En effet, près de 81 équipements y sont dédiés sur le territoire. Ces équipements sont répartis de manière relativement homogène sur le territoire, ce qui est notamment dû à la présence d'attractivité touristique sur la majorité des communes du territoire. Les pôles de Vallon-Pont-d'Arc et de Ruoms comptent cependant plus d'équipements sportifs, culturels et de loisirs que les autres communes.

Le territoire comptabilise entre autres 1 salle de cinéma sur la commune de Ruoms, 4 centres équestres, une salle d'exposition et de médiation culturelle. En équipements culturels et de loisirs, le territoire possède également 12 bibliothèques.



Cinéma de Ruoms



Orgnac l'aven – exposition Grand Site de France

Le territoire possède également d'autres équipements sportifs permettant de diversifier l'offre à la fois pour les habitants comme pour les touristes :

- 1 terrain d'athlétisme
- 4 baignades aménagées
- 3 bassin de natation
- 8 boucles de randonnée
- 6 boulodromes
- 11 plateaux et terrains de jeux extérieurs
- 1 terrain de roller-skate-vélo-bicross ou freestyle
- 1 salle de combat
- 1 salle multisport (gymnase)
- 6 salles non spécialisées
- 2 salles spécialisées
- 2 activités de sports nautiques
- 10 tennis
- 7 terrains de grands jeux

Proposition d'enjeux :

- Adapter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, en fonction des besoins de la population.
- Prendre en compte les projets dans le cadre du PLUi

1.3. L'offre en équipement touristique

La compétence tourisme des communes a été transférée à la communauté de communes. Cette mutualisation permet donc de développer la branche touristique de l'ensemble du territoire. Cette organisation favorise la valorisation de l'ensemble des atouts touristiques, notamment les sites préhistoriques de la CCGA qui confèrent au territoire un attrait supplémentaire. Ces richesses s'ajoutent aux nombreuses caractéristiques du territoire, marqué par un patrimoine naturel remarquable, un patrimoine bâti de qualité, mais aussi un patrimoine culturel et préhistorique de premier plan. À ce titre, la grotte Chauvet, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue un élément majeur de rayonnement international et un levier structurant pour l'attractivité touristique des Gorges de l'Ardèche.

Le territoire compte :

- 115 établissements d'hébergements
- 90 campings, dont 16 concentrés, sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc. En grande majorité, les campings du territoire se situent le long de l'Ardèche
- 25 hôtels, dont 6 sur Vallon-Pont-d'Arc.

Près de 172 restaurants et restauration rapide sont présents sur le territoire. Malgré que ces équipements soient considérés comme des équipements de services aux particuliers, le caractère touristique du territoire influence fortement l'offre de restaurants.

Certains équipements culturels, comme la salle d'exposition et de médiation culturelle présente sur Orgnac-l'Aven, attirent un nombre important de touristes et peuvent donc également être considérés comme des équipements à vocation touristique.

En outre, le territoire compte 4 agences de voyages, 1 office de tourisme supra-communautaire (Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc) et 7 bureaux d'informations touristique (Bourg-Saint-Andéol, Larnas, Ruoms, Saint-Martin d'Ardèche, Vallon-Pont-d'Arc, Viviers et Vogüé)

L'offre d'équipements touristiques du territoire est toutefois marquée par une forte saisonnalité de fonctionnement, directement liée au poids du tourisme estival dans l'économie locale. Une part significative des établissements d'hébergement, de restauration et de services touristiques ne fonctionne que sur une période limitée de l'année, principalement concentrée entre le printemps et le début de l'automne, avec un pic d'activité durant les mois de juillet et août.

Les campings, qui constituent une composante majeure de l'offre d'hébergement du territoire, sont pour la plupart fermés en période hivernale, à l'exception de quelques établissements proposant une ouverture élargie ou annuelle. De même, une partie des restaurants, établissements de restauration rapide, activités de loisirs et services touristiques (agences, prestataires d'activités de pleine nature) connaissent des fermetures totales ou partielles hors saison, ou un fonctionnement fortement réduit.

En l'absence de données consolidées permettant de quantifier précisément le nombre d'établissements fermés hors saison à l'échelle intercommunale, les éléments présents dans le diagnostic économique traduisent néanmoins une variabilité importante de l'offre touristique selon les périodes de l'année. Cette saisonnalité limite la disponibilité des services pour les habitants permanents en période creuse et contribue à des phénomènes de déprise temporaire dans certains secteurs, en particulier dans les communes les plus dépendantes de l'activité touristique.

À l'inverse, les communes structurantes comme Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms concentrent une part plus importante d'équipements ouverts sur une période élargie, en lien avec leur rôle de centralités de services et leur population permanente plus élevée. Cette différenciation spatiale du fonctionnement des équipements touristiques souligne le rôle structurant des centralités dans le maintien d'une activité économique et de services hors saison.

Ces éléments permettent de pondérer l'analyse quantitative de l'offre touristique, en rappelant que le nombre d'équipements recensés ne reflète pas leur disponibilité réelle tout au long de l'année. La saisonnalité de fonctionnement constitue ainsi un enjeu majeur pour le territoire, tant en matière d'emploi, d'animation des centres-bourgs, que d'équilibre entre usages touristiques et usages résidentiels, et devra être prise en compte dans les orientations du PLUi.

1.4. L'offre en équipements et services liés à la santé

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche dispose d'une offre importante d'équipements et services liés à la santé avec un total de 110 établissements liés à la santé et à l'action sociale en 2020. Cette offre est principalement concentrée sur les communes de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, ainsi qu'à Vogüé dans une moindre mesure. Elle se compose en premier lieu de l'hôpital de Vallon-Pont-d'Arc comportant des services de santé pour des séjours courts et de moyennes durées. C'est un point d'intérêt à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.



Hôpital de Vallon-Pont-d'Arc

En outre, la seule sage-femme du territoire se trouve à Vallon-Pont-d'Arc.

S'ajoutent à ces établissements, 49 infirmiers, 1 maison de santé pluridisciplinaire, 2 hébergements de personnes âgées et 12 médecins généralistes et 5 pharmacies dont 4 sont situés sur Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.

Enfin, il est possible de relever d'autres services sociaux et de professionnelles de santé :

- 2 établissements adultes handicapés : accueil / hébergement
- 2 établissements adultes handicapés : services d'aide
- 4 chirurgiens dentistes
- 1 ergothérapeute
- 4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- 14 masseurs kinésithérapeutes
- 3 orthophonistes
- 2 pédicures-podologues
- 3 psychologues
- 2 "travail-protégé"

Proposition d'enjeux :

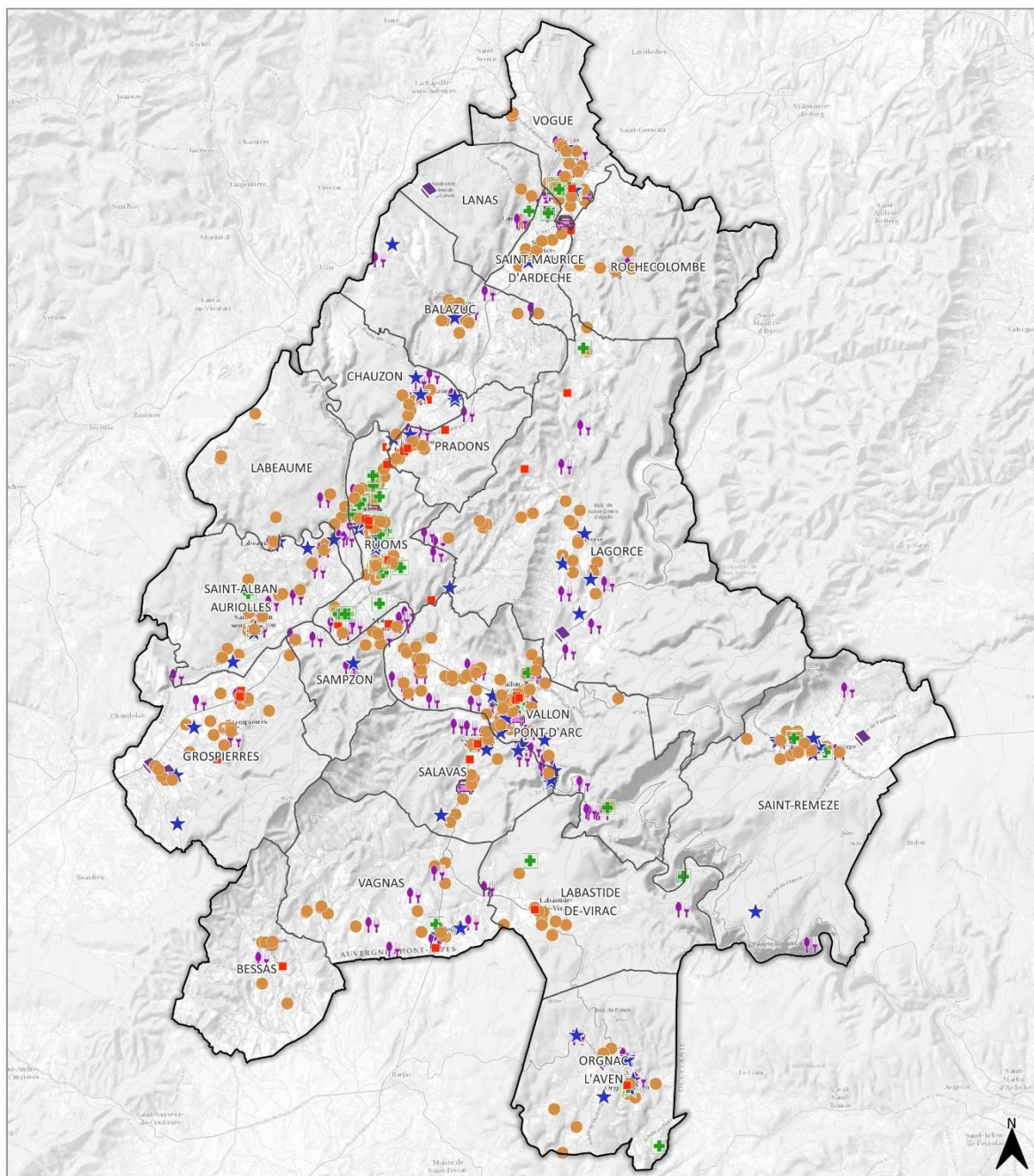
- Faciliter l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire, en renforçant la répartition des équipements de santé sur le territoire.

**DIAGNOSTIC
LOGEMENT**

CC des Gorges de l'Ardèche

EQUIPEMENT

Répartition des établissements



Auteur : [PB] - N° Version [1] / Réalisation : Planèd, 2023.

Source(s) : INSEE BPE 2021. Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :

- Périmètre du PLUi
- Limite communale

Equipements

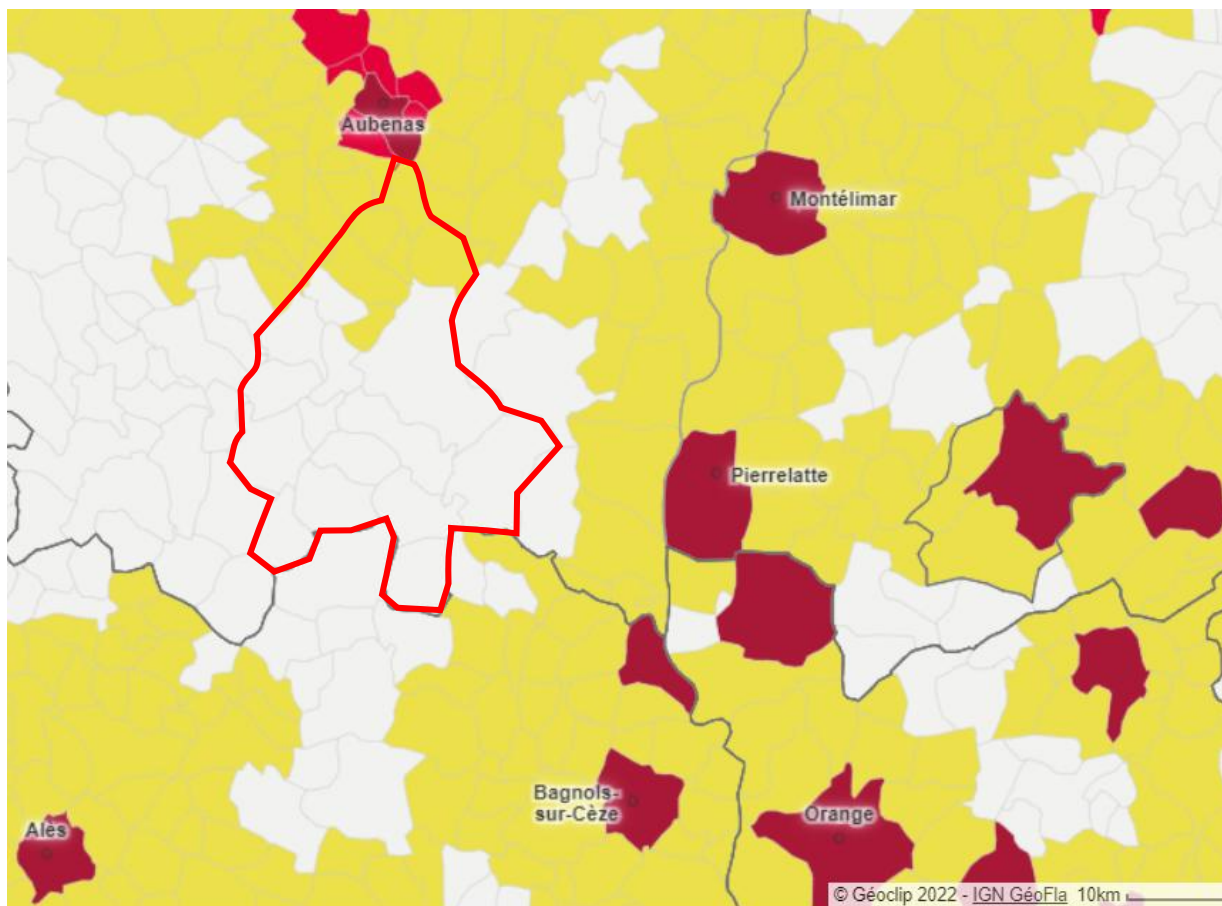
- Commerces
- Enseignement
- Touristique

- Services aux particuliers
- Sports, loisirs et culture
- Transports et déplacements
- Santé et Action sociale

2. Structuration territoriale des Gorges de l'Ardèche

2.1. Territoire et aire urbaine

Avant d'analyser la structuration urbaine du territoire, il est intéressant de le mettre en situation le territoire des Gorges de l'Ardèche par rapport aux pôles et couronnes des aires d'attraction des villes définis par l'INSEE en 2020.



Aire d'attractivité des villes – 2020. Source : Géoclip

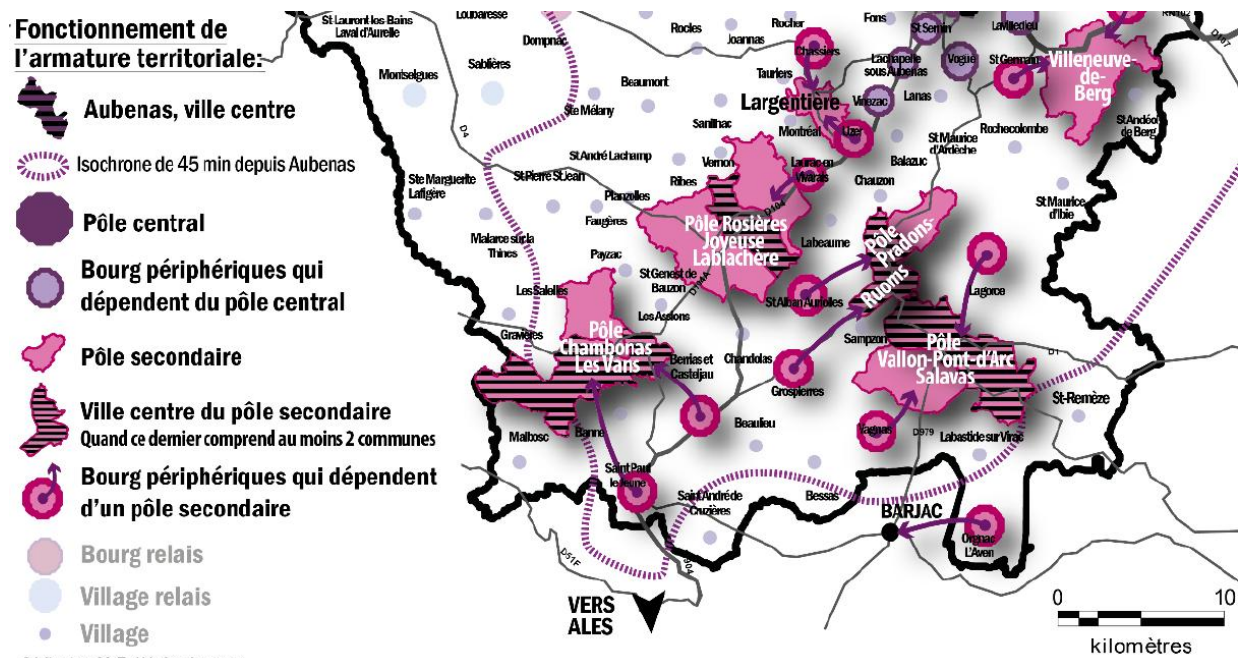
Ainsi, on constate que la partie nord du territoire est attirée par le pôle urbain d'Aubenas tandis que l'influence des pôles de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit s'étire jusqu'aux communes voisines de la communauté de communes au sud-est.

2.2. Armature territoriale du SCoT

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale approuvé le 21 décembre 2022 définit son armature territoriale selon 6 niveaux : pôle central, pôle secondaire, bourg périphérique, bourg relais, village relais et village.

Concernant les Gorges de l'Ardèche, le SCoT définit les niveaux de polarité suivants :

- Pôles secondaires : Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms, Salavas, Pradons
- Bourgs périphériques : Grospierres, Orgnac-l'Aven, Lagorce, Saint-Alban-Auriolles, Vagnas et Vogüé
- Villages : les autres communes



3. L'armature territoriale des Gorges de l'Ardèche

Le diagnostic de l'armature urbaine vise à proposer aux élus un ensemble cohérent de données de référence pour permettre la réflexion collective qui sera menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi et notamment du projet de PADD (l'armature politique).

L'objectif est ici de proposer une armature urbaine au regard d'éléments statistiques, dite « armature technique ».

Les données du recensement INSEE 2019 sont ainsi utilisées ainsi que les données de la base permanente des équipements 2020 (BPE) de l'INSEE.

L'analyse de la concentration des fonctions urbaines, autrement dit l'identification de l'armature urbaine est intéressante pour :

- Une répartition équilibrée du logement ;
- Appuyer un maillage des services et commerces de proximité ;
- Structurer les transports collectifs ;
- Rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

La définition de l'armature urbaine résulte du croisement de plusieurs critères :

- Population ;
- Offre d'emploi ;
- Équipements ;
- Services ;
- Commerces ;
- Équipements/sites de tourisme, etc.

3.1. La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee

Les données utilisées pour le diagnostic armature urbaine proviennent majoritairement de la Base Permanente des Equipements (BPE) produite et diffusée par l'INSEE. Cette base de données très complète référence pour le millésime 2020 128 types d'équipements et services (125 avec les derniers regroupements) à plusieurs niveaux de précision allant de la région jusqu'à l' infracommunal, voire au point géolocalisé. Elle ébauche également des éléments de qualification de cette offre en proposant un premier modèle de répartition par domaines, sous-domaines et gammes, ces dernières fournissant une première approche de leur rareté ainsi que de leur contribution potentielle au rayonnement d'un territoire.

→ La répartition en domaines et sous-domaines

Le référencement de la base se base sur 6 domaines subdivisés en 23 sous-domaines. Une grande majorité d'entre eux désignent des services à la population ayant un « ancrage » territorial : ils exercent leur activité dans des locaux dédiés répondant à des enjeux de visibilité, d'accessibilité et de proximité de leurs publics/patients/clients. À l'inverse, l'artisanat du bâtiment ainsi que plusieurs services relevant de l'action sociale, notamment l'aide à domicile, désignent une offre mobile dont la localisation impacte moins l'activité. À titre d'exemple la BPE localise les artisans du bâtiment à leur siège d'entreprise, souvent domicilié à leur logement ce qui a tendance à donner une fausse idée de présence de services dans des zones purement résidentielles.

Domaines	Sous-domaines
Commerces	Commerces alimentaires Commerces spécialisés non alimentaires Grandes surfaces
Enseignement	Enseignement du premier degré Enseignement du second degré premier cycle Enseignement du second degré second cycle Enseignement supérieur non universitaire Formation continue
Santé et action sociale	Action sociale pour enfants en bas-âge Action sociale pour handicapés Action sociale pour personnes âgées Autres établissements et services à caractère sanitaire Autres services d'action sociale Etablissements et services de santé Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)
Services aux particuliers	Artisanat du bâtiment Autres services à la population Services automobiles Services généraux Services publics
Sports, loisirs et culture	Equipements culturels et socioculturels Equipements sportifs
Transports et déplacements	Infrastructures de transports

→ La répartition en gammes

Les gammes se répartissent entre proximité, intermédiaire et supérieure, chacune déclinant une notion de rareté. En effet, la méthodologie utilisée par l'INSEE pour les constituer s'appuie sur une analyse de la présence simultanée des types d'équipements dans les communes tout en cherchant à équilibrer leur nombre.

Ce classement est réalisé par l'INSEE en se basant sur des critères jugés pertinents à l'échelle nationale, mais il est possible de l'éditer afin de l'adapter plus finement aux spécificités des territoires étudiés. Dans le cas du PLUi des Gorges de l'Ardèche, pour une première approche, l'ensemble des types d'équipements ont été conservés et la structure originelle des gammes a été conservée.

- La gamme de « proximité » contient 28 types d'équipements désignant les services les plus fréquents, répandus sur une grande variété de territoires. Elle balaye tout un panel pouvant répondre aux besoins quotidiens de la population, mais intègre également de nombreux artisans du bâtiment.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom
proximité	Commerces	Commerces alimentaires	Boucherie charcuterie
			Boulangerie
			Epicerie
			Supérette
		Commerces spécialisés non alimentaires	Fleuriste-Jardinerie-Animalerie
	Enseignement	Enseignement du premier degré	Ecole élémentaire
			RPI dispersé élémentaire
	Santé et action sociale	Autres établissements et services à caractère sanitaire	Pharmacie
			Chirurgien dentiste
		Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)	Infirmier
			Masseur kinésithérapeute
			Médecin généraliste
	Services aux particuliers	Artisanat du bâtiment	Electricien
			Entreprise générale bâtiment
			Maçon
			Menuisier charpentier serrurier
			Platrier peintre
			Plombier couvreur chauffagiste
		Autres services à la population	Agence immobilière
			Coiffure
			Institut de beauté-Onglerie
			Restaurant - Restauration rapide
		Services automobiles	Réparation auto-matériel agricole
		Services généraux	Agence postale
			Bureau de poste
			Relais poste
	Sports, loisirs et culture	Equipements culturels et socioculturels	Bibliothèque
		Equipements sportifs	Boulodrome
			Plateaux et terrains de jeux extérieurs
			Salles multisports (gymnases)
			Salles non spécialisées
			Tennis
			Terrains de grands jeux
	Transports et déplacements	Infrastructures de transports	Taxi-VTC

- La gamme « intermédiaire » contient 37 types d'équipements désignant des services moins fréquents et répandus ainsi que des équipements et administrations liées au statut de certaines communes comme les chefs-lieux de canton ou sous-préfectures.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom
intermédiaire	Commerces	Commerces spécialisés non alimentaires	Droguerie quincaillerie bricolage
			Horlogerie Bijouterie
			Librairie papeterie journaux
			Magasin articles de sports - loisirs
			Magasin chaussures
			Magasin de matériel médical et orthopédique
			Magasin d'optique
			Magasin électroménager - matériel audio/video
			Magasin équipements du foyer
			Magasin meubles
			Magasin vêtements
			Station service
		Grandes surfaces	Grande surface bricolage
			Supermarché
	Enseignement	Enseignement du premier degré	Ecole maternelle
		Enseignement du second degré premier cycle	Collège
	Santé et action sociale	Action sociale pour enfants en bas-âge	Crèche
		Action sociale pour personnes âgées	Personnes âgées - hébergement
			Personnes âgées - service d'aide
		Autres établissements et services à caractère sanitaire	Ambulance
			Laboratoire d'analyses médicales
		Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)	Orthophoniste
			Pedicure-podologue
			Psychologue
			Sage-femme
	Services aux particuliers	Autres services à la population	Pressing-Laverie automatique
			Vétérinaire
		Services automobiles	Contrôle technique automobile
			Ecoles de conduite
		Services généraux	Banque Caisse d'épargne
			Services funéraires
		Services publics	DDFIP
			Gendarmerie
			Maisons de services au public ou Implantations France Services
			Police
	Sports, loisirs et culture	Equipements sportifs	Athlétisme
			Bassin de natation
			Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
			Salles de combat
			Salles de remise en forme
			Salles spécialisées

- La gamme « supérieure » contient 47 types d'équipements désignant les services et administrations les plus rares, se trouvant généralement dans les espaces les plus urbanisés et/ou bénéficiant d'un statut territorial (préfectures, capitales de régions...) dont ils contribuent au rayonnement.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom
supérieure	Commerces	Commerces alimentaires	Poissonnerie
			Produits surgelés
		Commerces spécialisés non alimentaires	Magasin revêtements murs et sols
			Parfumerie-Cosmétique
		Grandes surfaces	Hypermarché
	Enseignement	Enseignement du second degré second cycle	Lycée enseignement général - technologique
			Lycée enseignement professionnel
			SEP Section d'enseignement professionnel
		Enseignement supérieur non universitaire	Formation santé
		Formation continue	Centre formation d'apprentis (hors agriculture)
	Santé et action sociale	Action sociale pour handicapés	Adultes handicapés - accueil/hébergement
			Adultes handicapés - services d'aide
			Adultes handicapés - services de soins à domicile
			Enfants handicapés - hébergement
			Enfants handicapés - services à domicile ou ambulatoire
			Travail protégé
		Action sociale pour personnes âgées	Personnes âgées - soins à domicile
		Autres services d'action sociale	Aide sociale à l'enfance - hébergement
		Etablissements et services de santé	Centre de santé
			Dialyse
			Etablissement psychiatrique avec hébergement
			Etablissement santé court séjour
			Etablissement santé long séjour
			Etablissement santé moyen séjour
			Structure psychiatrique en ambulatoire
			Urgence
		Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)	Audio prothésiste
			Diététicien
			Orthoptiste
			Psychomotricien
			Spécialiste Cardiologie
			Spécialiste Dermatologie Vénéréologie
			Spécialiste en gynécologie
			Spécialiste Gastro-entérologie
			Spécialiste Ophtalmologie
			Spécialiste Oto-rhino-laryngologie
			Spécialiste Pédiatrie
			Spécialiste Pneumologie
			Spécialiste Psychiatrie
			Spécialiste Radio diagnostic Imagerie médicale
	Services aux particuliers	Autres services à la population	Agence travail temporaire
		Services automobiles	Location auto-utilitaires légers
		Services publics	Réseau de proximité Pôle Emploi
	Sports, loisirs et culture	Equipements culturels et socioculturels	Cinéma
			Lieu d'exposition et patrimoine
			Théâtre-Arts de rue-Pôle cirque
		Equipements sportifs	Parcours sportif/santé
	Transports et déplacements	Infrastructures de transports	Gare de voyageurs d'intérêt national
			Gare de voyageurs d'intérêt régional

3.2. La notion d'armature urbaine

La notion d'armature urbaine, popularisée dès les années 1960 par les travaux de la DATAR et du Commissariat au plan, désigne initialement une hiérarchisation des territoires d'une même strate (communes, quartiers, EPCI...) au sein d'un ensemble géographique plus vaste. Elle peut être effectuée sur la base de différents critères pouvant notamment relever du niveau de l'offre de services ou des fonctions urbaines, d'indicateurs économiques ou démographiques.

Ces travaux ont un intérêt particulier pour les démarches de planification intercommunales en apportant une vision schématique et lisible du territoire à un instant T et faciliter l'identification de leviers de développement et atouts (concentrations de services, proximité...) sur lesquels le projet pourra s'appuyer.

3.3. Un indicateur schématisant la répartition de l'offre de services

Dans le cadre du PLUi des Gorges de l'Ardèche, en première approche, l'analyse s'attache à faire ressortir une répartition très schématique de l'offre de services à la population. Il est important de noter qu'elle constitue à ce stade uniquement un élément de diagnostic et non de projet. Elle prend la forme d'un indicateur statistique se voulant objective et synthétisant une vision quantitative et qualitative de l'offre recensée par la base permanente des équipements (BPE) établie par l'Insee.

- La vision quantitative de l'offre repose sur le décompte du nombre d'équipements et services présents sur chaque commune.
- La vision qualitative de l'offre repose sur une pondération du poids de chaque équipement et service en fonction de la gamme de la BPE à laquelle il est affilié.

Afin de mettre en valeur le potentiel de rayonnement des équipements et services des gammes supérieures et intermédiaires par rapport à ceux de la gamme de proximité, le poids attribué à chacun correspond à :

- 2 pour les équipements et services appartenant à la gamme de proximité.
- 5 pour les équipements et services appartenant à la gamme intermédiaire.
- 10 pour les équipements et services appartenant à la gamme supérieure.

Ainsi, la formule du score pour chaque commune, en considérant l'ensemble de la liste des 125 équipements référencés par la BPE comme allant de 1 à N, peut s'exprimer de la manière suivante.

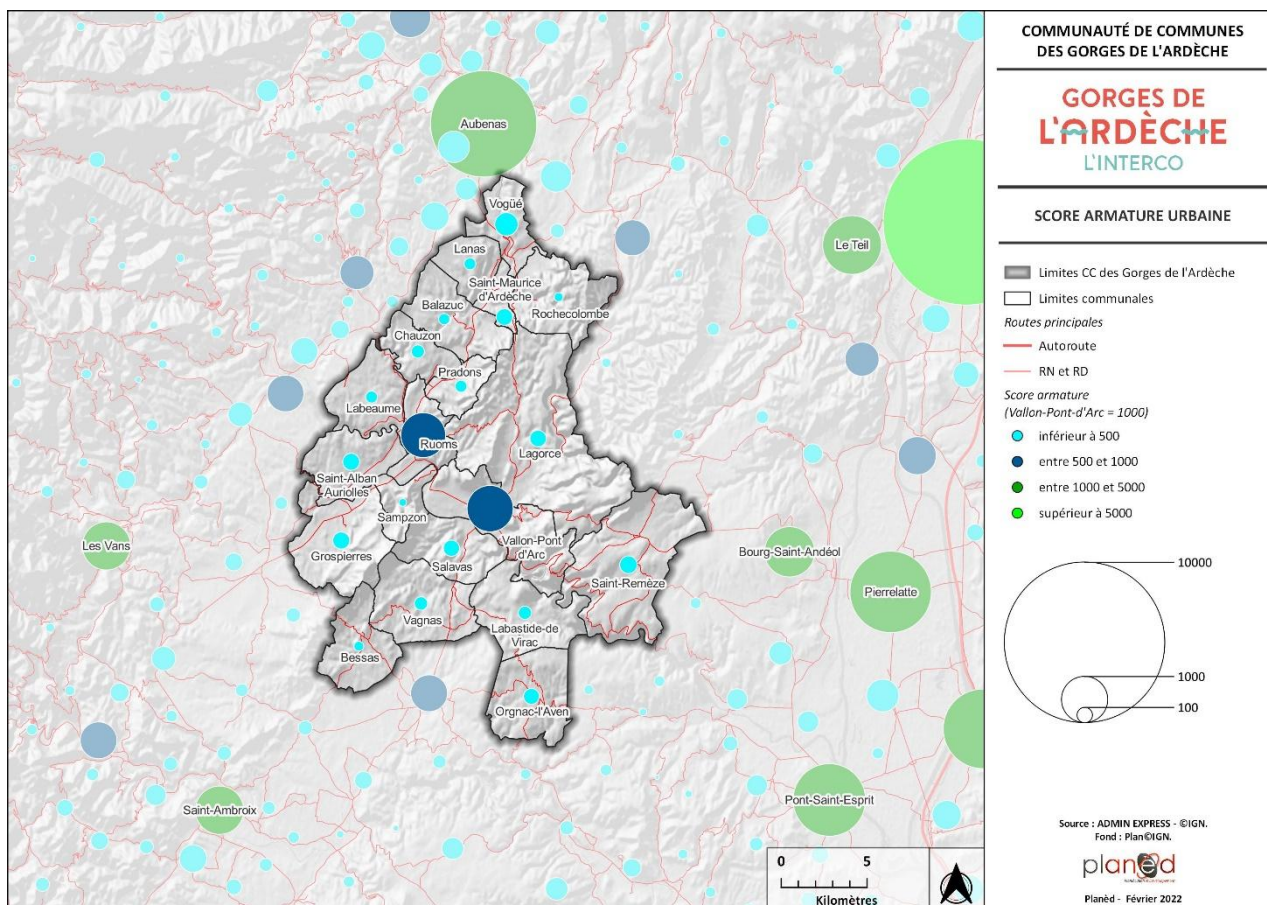
SCORE COMMUNAL = (Nombre d'équipement_1 x Poids équipement_1) + (Nombre d'équipement_2 x Poids équipement_2)... + (Nombre d'équipement_N x Poids équipement_N)

Le calcul aboutit pour chaque commune un score qui est ramené à une base 1000 par rapport à la commune du territoire sur laquelle il est le plus élevé. Cette dernière étape vise à réduire les ordres de grandeur entre les communes ayant les scores les plus faibles et celles ayant les scores les plus élevés afin de lisser les résultats.

Sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, par exemple, la commune ayant le score brut le plus élevé est Vallon-Pont-d'Arc avec 668. Il a été ramené à 1000 avec la simple clé **score*(1000/668)** qui a été appliquée à l'ensemble des communes retenues pour la zone d'études, soit l'ensemble des départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse.

Ainsi de nombreuses villes moyennes situées en dehors de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ressortent dans l'analyse avec des scores supérieurs à 1000, Montélimar, Alès et Aubenas pour les plus proches.

Commune	SCORE	SCORE / 1000
Vallon-Pont-d'Arc	668	1000
Ruoms	627	939
Vogüé	166	249
Saint-Remèze	90	135
Grospierres	83	124
Saint-Alban-Auriolles	83	124
Saint-Maurice-d'Ardèche	79	118
Lagorce	78	117
Salavas	75	112
Orgnac-l'Aven	71	106
Vagnas	47	70
Labastide-de-Virac	46	69
Chauzon	45	67
Labeaume	35	52
Pradons	35	52
Lanas	34	51
Balazuc	30	45
Bessas	21	31
Rocheolombe	16	24
Sampzon	10	15



Armature SCoT		Analyse Planèd		
Pôles secondaires		Commune	SCORE	SCORE / 1000
Pradons	↗	Vallon-Pont-d'Arc	668	1000
Ruoms	↖	Ruoms	627	939
Salavas	↗	Vogüé	166	249
Vallon-Pont-d'Arc	↖	Saint-Remèze	90	135
Bourgs périphériques - pôle central		Grospierres	83	124
Vogüé	↖	Saint-Alban-Auriolles	83	124
Bourgs périphériques - pôle secondaire		Saint-Maurice-d'Ardèche	79	118
Grospierres	↖	Lagorce	78	117
Lagorce	↖	Salavas	75	112
Orgnac-l'Aven	↖	Orgnac-l'Aven	71	106
Saint-Alban-Auriolles	↖	Vagnas	47	70
Vagnas	↖	Labastide-de-Virac	46	69
Villages		Chauzon	45	67
Balazuc	↖	Labeaume	35	52
Bessas	↖	Pradons	35	52
Chauzon	↖	Lanas	34	51
Labastide-de-Virac	↖	Balazuc	30	45
Labeaume	↖	Bessas	21	31
Lanas	↖	Rochecolombe	16	24
Rochecolombe	↖	Sampzon	10	15
Saint-Maurice-d'Ardèche	↖			
Saint-Remèze	↖			
Sampzon	↖			

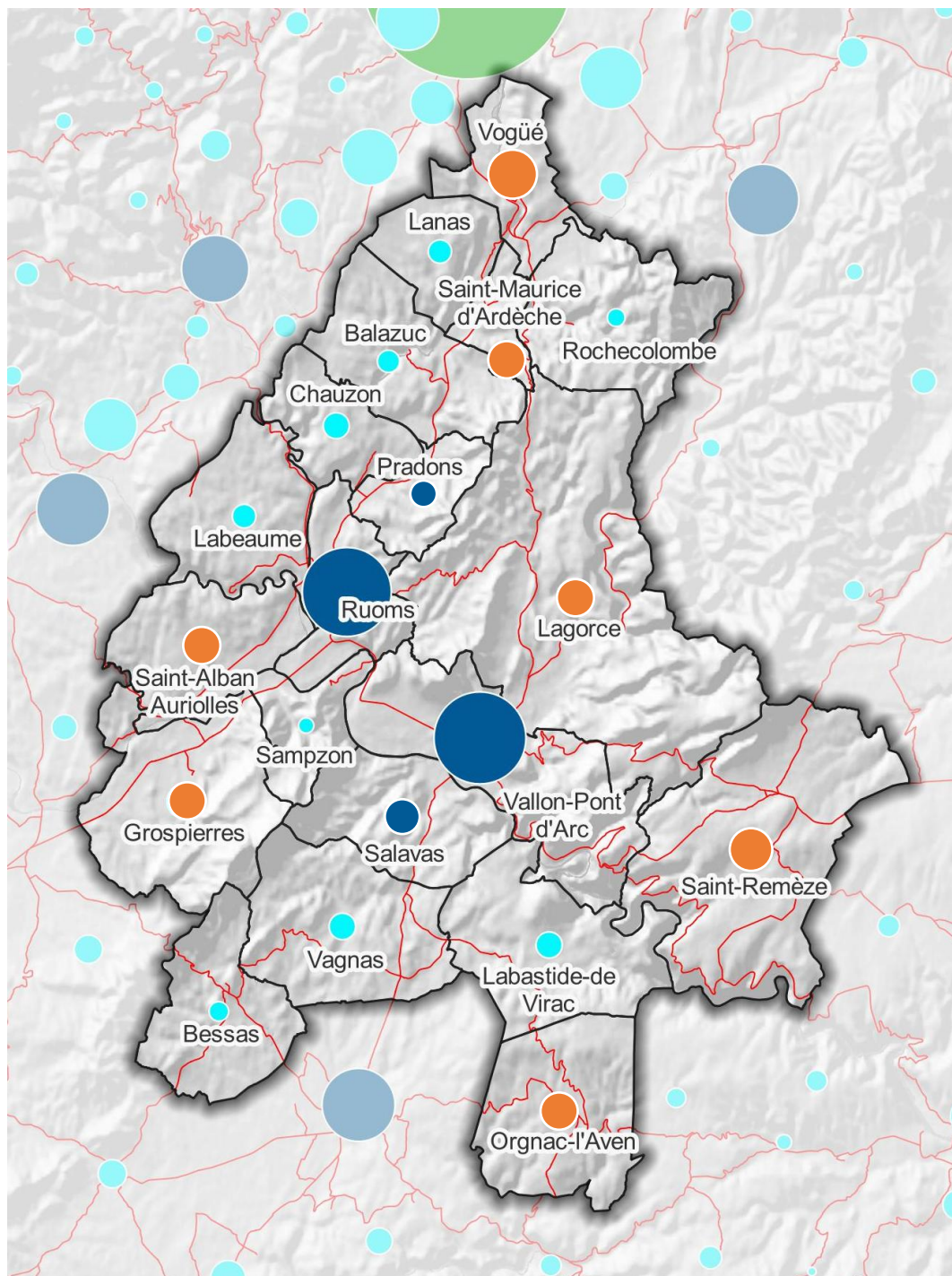
Si on compare les résultats obtenus avec l'armature territoriale du SCoT, on constate que les principales différences concernent les communes de Pradons, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Remèze et Vagnas.

Par rapport à l'armature du SCoT, il est donc proposé de :

- Reclasser Saint-Remèze et Saint-Maurice-d'Ardèche en bourgs périphériques
- Reclasser Vagnas en village
- Laisser Pradons en pôle secondaire

La proposition d'armature territoriale pour les Gorges de l'Ardèche s'appuie donc sur :

- 4 communes en pôles secondaires
- 7 communes en bourgs périphériques
- 9 communes en villages



Proposition d'armature territoriale pour les Gorges de l'Ardèche

3.4. Les espaces de proximité

→ La notion d'espace de proximité

Les espaces de proximité désignent des secteurs au sein desquels les habitants disposent, dans un périmètre restreint, d'une offre diversifiée d'équipements et services de la gamme de proximité. Ils permettent donc de répondre aux besoins quotidiens tout en favorisant des trajets dont la longueur est adaptée aux modes actifs de déplacement.

Ils sont notamment mobilisés afin d'identifier les secteurs à privilégier pour développer une intensité urbaine particulière, se traduisant par un renforcement de l'offre résidentielle et de services, un travail sur l'espace public et les modes actifs.

→ La mise en évidence des concentrations de services de proximité

Dans le cadre du PLUi des Gorges de l'Ardèche l'étude des espaces de proximité se base, en première étape, sur un critère de densité d'équipements et services de la gamme de proximité de la BPE. Tous les secteurs mis en évidence ne permettent donc pas nécessairement de vivre dans la proximité, une analyse plus qualitative des premiers résultats statistiques étant nécessaire afin d'évaluer la diversité des services présents, leur accessibilité et l'aménagement de l'espace public. Ainsi, par exemple, la concentration de services peut faire ressortir des zones commerciales périphériques dépourvues d'équipements de loisir, de santé ou éducatifs, et ayant un aménagement les destinant uniquement aux déplacements automobiles.

La méthode utilisée mobilise la BPE géolocalisée au point de l'INSEE, limitée à sa gamme de proximité. Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en évidence des espaces concentrant l'offre de service :

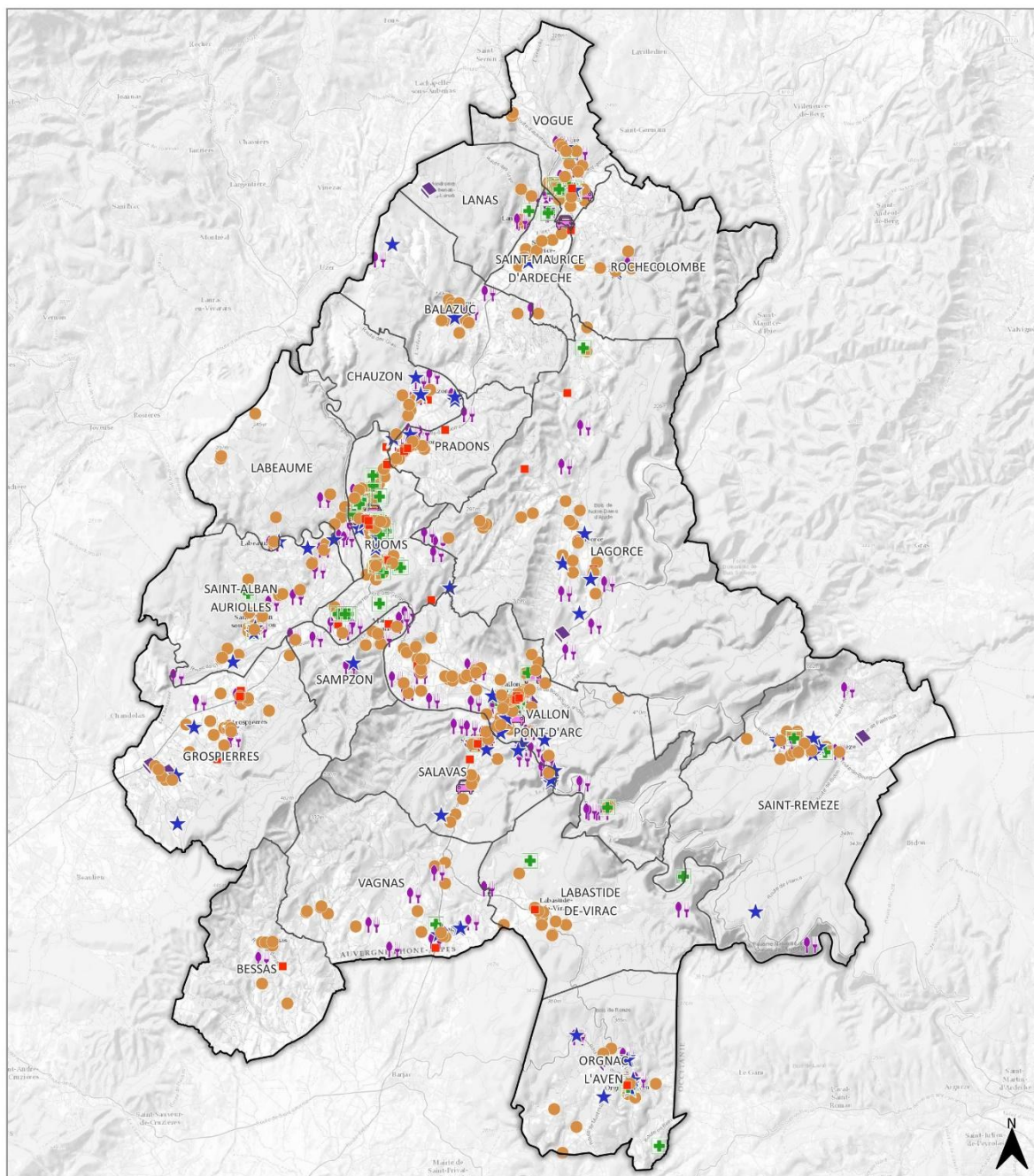
- Affichage des points géolocalisés de services et équipements sur le territoire étudié (étendu aux EPCI voisins afin de faire apparaître des effets de rayonnement).

**DIAGNOSTIC
LOGEMENT**

CC des Gorges de l'Ardèche

EQUIPEMENT

Répartition des établissements



Auteur : [PB] - N° Version [1] / Réalisation : Planèd, 2023.

Source(s) : INSEE BPE 2021. Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :

- Périmètre du PLUi
- Limite communale

Equipements

- Commerces
- Enseignement
- Touristique

- Services aux particuliers
- Sports, loisirs et culture
- Transports et déplacements
- Santé et Action sociale

- Réalisation d'une carte de chaleur représentant la densité d'équipements et services de proximité, avec un rayon de recherche de 400 m, sur la base des points de la BPE. Les secteurs étant en dessous de 1 service de proximité / ha ne sont pas représentés.

Sur le territoire étudié, la densité de services de proximité ne dépasse pas 6,5 services par ha. Elle est atteinte à Aubenas, mais des secteurs de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit s'en approchent également.

- Le nombre de secteurs dépassant 1 service / ha étant très faible dans le périmètre étudié, il a été choisi à ce stade de tous les conserver

Sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, seuls les centres de Vallon-Pont-D'arc et Ruoms dépassent 1 service / ha. Leurs points les plus denses sont situés entre 2 et 3 services de proximité par ha.

